

LE GUIDE PRATIQUE DU Cotentin



**TOUTES LES
INFOS DONT VOUS
AVEZ BESOIN AU
QUOTIDIEN**

À retrouver aussi
sur lecotentin.fr



leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Ce guide appartient à

Ma plage préférée

Mon sentier de rando favori

Mon coin secret

Attrapez-les TOUS !

Une aventure à coller, échanger... et compléter !

Cherche et collectionne les autocollants qui se trouvent dans les équipements communautaires du Cotentin...



8 autocollants à collectionner dont 1 collector. Des lieux à explorer. Et plein de lots à gagner !

- Récupère-les dans les équipements de l'agglomération, piscines, déchèteries, Maisons du Cotentin, Ludiver, Moulin à vent du Cotentin, offices de tourisme...
- Échange-les avec d'autres habitants.
- Tu les as tous ? Envoie la photo de ta collection + coordonnées à direction.communication@lecotentin.fr
- Tirage au sort en octobre 2025 !

Cotentin. À coller, à partager, à gagner !

Le Cotentin en quelques chiffres



Date de création :
1^{er} janvier 2017

Communes : **129**
Superficie : **1 439 km²**
Littoral : **220 km de côtes**



**3^{ème} plus vaste
INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE
en superficie**

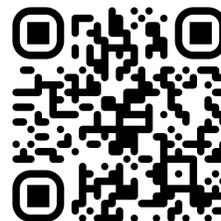
**4^{ème}
AGGLOMÉRATION
DE NORMANDIE
en nombre d'habitants**

> **192 élus communautaires et près de mille agents** à l'œuvre pour préserver la qualité de vie locale et l'attractivité du territoire

> **71 % des habitants satisfaits***
des actions de l'Agglomération en 2024

> **56 000 000 € pour soutenir les projets des communes de 2024 à 2026** : un modèle de solidarité unique en France

Ici, le trombinoscope
complet des élus



Le Cotentin & MOI

Fier d'être cotentinois
depuis :

Dans le Cotentin,
j'ai habité à :

Dans le Cotentin, j'aime :

l'ambiance ☆☆☆☆☆

le temps ☆☆☆☆☆

les gens ☆☆☆☆☆

les paysages ☆☆☆☆☆

la mer ☆☆☆☆☆

les commerces ☆☆☆☆☆

Mes commerces
favoris

Mes restaurants
coup de cœur



✓ J'emménage
dans le Cotentin :
les bons réflexes !

je m'informe sur l'Agglomération du Cotentin

je découvre les Maisons du Cotentin et leurs services

je souscris un contrat d'eau

je me renseigne sur la gestion et la qualité de l'eau

je prends connaissance des services déchets

je note mes jours de collecte

je demande un composteur gratuit

je découvre les offres de mobilité de Cap Cotentin

je me renseigne sur les règles d'urbanisme

je prends connaissance des aides de l'Agglomération en matière d'habitat et des conditions pour en bénéficier

Ceci est un QR code
(code à réponse rapide)



Il suffit de le scanner à l'aide de l'appareil photo d'un smartphone ou d'une tablette connectés à internet pour accéder au contenu proposé. Si vous rencontrez des difficultés avec l'utilisation du QR code, n'hésitez pas à aller à la rencontre de nos agents dans les Maisons du Cotentin, ils sauront vous aider !

je découvre les producteurs locaux

je m'informe concernant l'emploi sur le territoire

je découvre les équipements culturels, sportifs et de loisirs de l'Agglomération

je participe à l'amélioration des offres en donnant mon avis (consultations, enquêtes publiques, etc.)

je me balade sur le sentier du littoral



LA SANTÉ

Le Cotentin coordonne avec les professionnels du secteur une politique d'attractivité médicale



L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

Le Cotentin développe une politique touristique et renforce l'attractivité du territoire



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

Le Cotentin développe, soutient et encourage les dispositifs en faveur des entreprises et de l'emploi



L'ACCÈS AUX SERVICES DE PROXIMITÉ

Le Cotentin assure l'accès pour tous au numérique et aux structures sociales (CAF, Sécurité sociale, MEF, etc.) par le biais des Maisons du Cotentin

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Cotentin développe l'attractivité du territoire et renforce l'offre de formation pour les étudiants



LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Le Cotentin assure la gestion des milieux aquatiques du territoire, restaure, entretient et crée des ouvrages de lutte contre les inondations

L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Le Cotentin assure un développement équilibré du territoire par la mise en place des règles d'urbanisme adaptées et la création d'équipements essentiels à la vie collective



Les compétences de l'agglo



L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Le Cotentin assure l'approvisionnement en eau potable ainsi que la gestion de l'assainissement et des eaux pluviales pour ses habitants



L'HABITAT ET L'ÉQUILIBRE SOCIAL

Le Cotentin renforce l'accès au logement pour tous et favorise la rénovation énergétique



L'OFFRE DE SERVICES AUX FAMILLES

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, l'agglomération participe au développement des projets à destination des familles

LES DÉCHETS ET L'ENVIRONNEMENT

Le Cotentin assure la collecte et la gestion raisonnée des déchets, mène des actions de sensibilisation à l'environnement et soutient les actions en faveur du développement durable



LES TRANSPORTS ET MOBILITÉS

Le Cotentin améliore et développe l'offre de transport et les mobilités sur l'ensemble du territoire



LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le Cotentin développe et assure la gestion d'espaces d'accueils adaptés



LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le Cotentin développe et soutient des actions et animations qui valorisent son patrimoine architectural labellisé Pays d'art et d'histoire

mes notes

QUI N'EST *jamais* TRÈS LOIN ? C'EST LE COTENTIN !

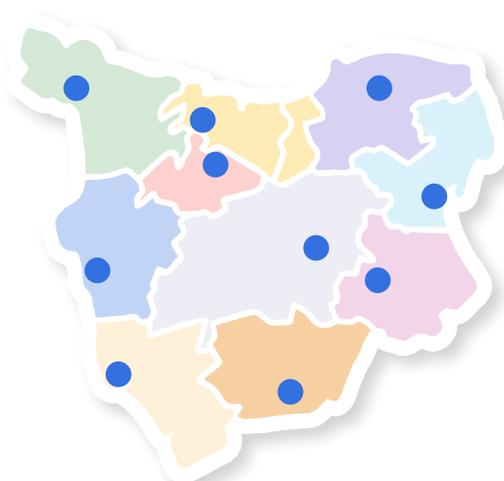
Le Cotentin assure l'accès pour tous au numérique et aux structures sociales (CAF, Sécurité Sociale, MEF, etc.) par le biais des Maisons du Cotentin.



Le Cotentin : UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ

Les 10 Maisons du Cotentin, réparties sur l'ensemble du territoire, me permettent d'accéder, à moins de 20 minutes de chez moi, à :

- un point d'information concernant les services de l'Agglomération,
- des permanences (avocat, assistant social, mission locale, etc.)
- des équipements (lieu d'accueil enfants parents, local jeunes, agence postale, etc.)



Bon à savoir

Tous les accueils de la collectivité sont équipés de dispositifs permettant d'accueillir et d'interagir avec les personnes ayant un handicap auditif.



Toutes les infos pratiques des Maisons du Cotentin sur lecotentin.fr



**MAISON DU COTENTIN
DU CŒUR DU COTENTIN**

22 rue de Poterie
50700 VALOGNES
Tél. : 02 33 40 08 60
accueil.coeurcotentin@
lecotentin.fr

Horaires

Lundi au vendredi :
8h30-12h30 / 13h30-17h

**MAISON DU COTENTIN
DE LA CÔTE DES ISLES**

15 rue de Becquenet
ZA du Pré Bécouffret
50270 BARNEVILLE-CARTERET
Tél. : 02 33 95 96 70
accueil.cotedesisles@lecotentin.fr

Horaires

Lundi, mardi, jeudi : 9h-12h /
14h-17h
Mercredi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h / 14h-16h30

**MAISON DU COTENTIN
DE DOUVE ET DIVETTE**

4 Rue Charles Delauney
ZA le Pont - 50690 MARTINVEST
Tél. : 02 33 52 33 08
accueil.douvedivette@
lecotentin.fr

Horaires

Lundi au vendredi :
10h- 12h / 13h30-17h

**MAISON DU COTENTIN
DES PIEUX**

2 bis route de Flamanville
50340 LES PIEUX
Tél. : 02 33 52 30 30
accueil.lespieux@lecotentin.fr

Horaires

Lundi au vendredi :
8h30-12h30 / 13h30-17h

**MAISON DU COTENTIN
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN
& DE LA SAIRE**

> LE PUZZLE

25 rue Jean Moulin
50120 ÉQUEURDREVILLE
Tél. : 02 33 01 81 70
puzzle@cherbourg.fr

Horaires

Lundi au vendredi :
8h30-12h / 13h30- 17h30
Fermé le mardi matin

mes notes

**MAISON DU COTENTIN
DE LA HAGUE**

1 place de La Mairie
50440 BEAUMONT-HAGUE
Tél. : 02 33 01 83 90
accueil.lahague@lecotentin.fr

Horaires

Lundi au jeudi : 8h30-12h /
13h30-17h
Vendredi : 8h30-12h / 13h30-
16h30

**MAISON DU COTENTIN
DE MONTEBOURG**

16 Rue Général Leclerc
50310 MONTEBOURG
Tél. : 02 33 95 41 50
accueil.montebourg@
lecotentin.fr

Horaires

Lundi : 14h-17h
Mardi, jeudi, vendredi :
9h-12h / 14h-17h
Mercredi : 9h-12h

**MAISON DU COTENTIN
DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE**

9 rue de la Boulangerie
50330 SAINT-PIERRE-ÉGLISE
Tél. : 02 33 23 19 55
accueil.saintpierreeglise@
lecotentin.fr

Horaires

Lundi au vendredi :
9h-12h / 14h-17h

**MAISON DU COTENTIN
DU VAL DE SAIRE**

15 Rue du Stade
50630 QUETTEHOU
Tél. : 02 33 23 12 80
accueil.valdesaire@lecotentin.fr

Horaires

Lundi au vendredi :
9h-12h / 14h-17h

**MAISON DU COTENTIN
DE LA VALLÉE DE L'OUVE**

19 Avenue Division Leclerc
50390 SAINT-SAUVEUR-LE-
VICOMTE
Tél. : 02 33 41 73 56
accueil.valleedelouve@
lecotentin.fr

Horaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
9h-12h / 13h30-17h
Mercredi : 9h-12h

mes notes

Un accompagnement DANS MES DÉMARCHES

Chaque Maison du Cotentin propose un accompagnement individualisé par des agents formés dans les démarches quotidiennes. Un premier niveau d'information sur les services de l'agglomération, mais aussi des conseils et un accompagnement sur de nombreux sujets : La Poste, les Finances Publiques, ANTS, Point-Justice, France Travail, etc.

Cela est possible grâce aux labels France Services et Manche Services des Maisons du Cotentin. Pour les Maisons ne bénéficiant pas de la labellisation France Services ou pour des lieux trop éloignés, un service itinérant est mis en place : le bus Maison du Cotentin - France Services. Il se rend à proximité de chacune des Maisons une ou plusieurs fois par semaine



Accessible aux personnes
à mobilité réduite



Contact

Tél. : 06 79 72 84 42 / 07 88 85 89 00



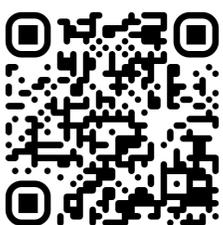
Un accompagnement
itinérant au plus
près de chez moi

Un accompagnement AU NUMÉRIQUE

Les établissements publics numériques

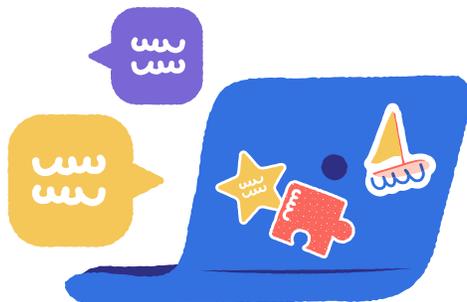
Si j'ai besoin d'aide dans l'utilisation du numérique, je peux me rendre dans l'un des deux établissements publics numériques (EPN) de l'Agglomération. Ils me permettent d'avoir accès aux équipements informatiques et d'acquérir une autonomie numérique en toute sécurité : gestion de ma messagerie, maîtrise des bonnes pratiques pour naviguer en sécurité ou pour la réalisation de loisirs créatifs.

- ✓ Ouverts à tous les publics, après la souscription d'une adhésion annuelle et/ou horaire. Horaires et infos sur lecotentin.fr



Le conseiller numérique

Un conseiller numérique intervient dans les Maisons du Cotentin ne disposant pas d'EPN, à travers des permanences et des ateliers thématiques.



Établissement Public
Numérique de la Côte
des Isles

Site de Barneville- Carteret

15 rue de Becqueret
Tél. : 02 33 53 35 62

Antenne de Port-Bail

26 rue Robert Asselin
Tél. : 02 33 08 04 49

Établissement Public
Numérique de la Vallée
de l'Ouve

Site de Saint-Sauveur- le-Vicomte

3 ter rue du 8 mai
Tél. : 02 33 40 67 49

QUI GÈRE MON *eau* ? C'EST L'AGGLO !

Le Cotentin fournit l'eau potable et gère l'assainissement et les eaux pluviales auprès des habitants. Il assure la gestion des milieux aquatiques du territoire, restaure, entretient et crée des ouvrages de prévention contre les inondations.



L'eau : MON CONTRAT

Une question sur l'eau potable et/ou l'assainissement ?

Pour la production d'eau potable et le traitement des eaux usées, mes interlocuteurs peuvent être, selon mon lieu d'habitation : la Communauté d'Agglomération du Cotentin, la Saur ou Véolia.

Eau potable & assainissement collectif

Accueil Cycle de l'eau Cherbourg

2 quai de Caligny
Tél. : 02 33 08 26 87
Astreinte : 06 29 92 74 67

Accueil Cycle de l'eau La Hague

ZA Maison Georges
Tél. : 02 50 62 00 21
Astreinte : 07 87 97 37 30

Accueil Cycle de l'eau Les Pieux

3, Allée de la Fosse
Tél. : 02 33 08 23 18 / 02 33 08 23 06
Astreinte : 07 87 97 37 30

Accueil Cycle de l'eau Valognes

6, Allée de la Poste
Tél. : 02 33 03 03 01
Astreinte : 07 87 97 37 30

Accueil Véolia Quettehou

21 A, rue Sainte-Marie
Tél. : 09 69 39 56 34

Accueil Saur Bricquebec

Zone artisanale
Tél. : 02 33 07 49 00
Astreinte : 02 50 72 40 09

Les numéros d'astreinte doivent être utilisés pour les urgences et en dehors des horaires d'accueil uniquement.

Cas particuliers

Aumeville-Lestre

Eau potable :
Accueil Cycle de l'eau Valognes
Assainissement collectif :
Accueil Véolia Quettehou

Lieusaint / Yvetot-Bocage

Eau potable :
Accueil Véolia Quettehou
Assainissement collectif :
Accueil Cycle de l'eau Valognes

Saint-Sauveur-le-Vicomte

Eau potable :
Accueil Cycle de l'eau Valognes
Assainissement collectif :
Accueil Saur Bricquebec

Rauville-la-Bigot / Sénoville

Eau potable :
Accueil Saur Bricquebec
Assainissement collectif :
Accueil Cycle de l'eau Les Pieux

Un doute
concernant
mon contrat ?



Pour les secteurs gérés en direct par l'Agglomération

Pour tous les autres secteurs, rendez-vous sur le site de votre prestataire de service : Véolia ou La Saur.

J'emménage

Que je sois locataire ou propriétaire sur l'un des secteurs gérés en direct par le Cotentin, il est obligatoire de souscrire un contrat d'abonnement auprès des services de l'Agglomération. Pour cela, il me suffit de remplir un formulaire en ligne. Un contrat me sera alors adressé à mon domicile et je n'aurai plus qu'à le signer et à le retourner à mes interlocuteurs pour qu'il prenne effet. [Si je rencontre des difficultés pour accéder au service en ligne, je contacte mon interlocuteur](#) (cf page 16).

Je souhaite être mensualisé

Si je souhaite mettre en place un échéancier pour le paiement de ma facture d'eau, il me suffit de compléter le mandat de prélèvement et le contrat de mensualisation en ligne, et de les retourner signés, accompagnés d'un Relevé d'Identité Bancaire, sur lecotentin.fr ou par courrier.

Je veux résilier mon contrat

Je remplis le formulaire en ligne ou je contacte mon interlocuteur (cf. page 16).

J'étais absent lors du passage du releveur

Je déclare mon relevé de compteur d'eau en ligne ou je retourne l'avis de passage complété à mon interlocuteur (cf. page 16).

Je change de coordonnées bancaires

Je complète le mandat de prélèvement en ligne, je le retourne signé, et accompagné de mon nouveau Relevé d'Identité Bancaire.



Bien plus contrôlée et 100 à 500 fois moins chère que sa rivale embouteillée, l'eau du robinet du Cotentin a tout pour plaire ! Issue du milieu naturel du territoire (cours d'eau ou nappes), elle se classe entre « satisfaisante » et « très satisfaisante » sur le référentiel de qualité établi chaque année par l'ARS.



Mes démarches de l'eau en 1 clic sur lecotentin.fr

L'assainissement NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) intervient auprès des habitations qui ne sont pas raccordées à un réseau d'Eaux Usées. L'assainissement non collectif est une technique d'épuration qui consiste à traiter les eaux usées à la parcelle : le SPANC, seule structure compétente, en assure les contrôles obligatoires.

Un **contrôle périodique** permet de vérifier le fonctionnement et l'entretien du matériel. Ces contrôles sont réalisés selon la périodicité définie dans le règlement de service.

Si je construis, rénove mon habitation, ou réhabilite un dispositif d'assainissement non collectif, je dois également réaliser :

- **Un contrôle de conception**

Le SPANC vérifie la conformité du projet conformément aux prescriptions fixées par la réglementation en vigueur.

- **Un contrôle d'exécution d'ouvrage**

Sur la base du contrôle de conception, le SPANC contrôle, avant remblaiement, que les ouvrages réalisés soient bien conformes au contrôle de conception validé par le SPANC.

Bon à savoir

Un contrôle de bon fonctionnement de moins de 3 ans est obligatoire en cas de vente

Date de mon
dernier contrôle :

/ /



Contact

Pour tout devis,
je contacte mes
interlocuteurs sur
l'adresse mail
controles.assainissement
@lecotentin.fr

Prévenir collectivement LES INONDATIONS

L'inondation des terres en période de pluie ou de grandes marées est naturelle. L'inondation des biens et des habitats, en revanche, est la conséquence des activités humaines et de mauvaises pratiques. Il est important que chacun agisse à son niveau pour limiter les inondations.

Si je suis propriétaire, je dois :

- veiller au bon écoulement des eaux de pluie, par l'entretien du fossé ou le nettoyage des gouttières (au moins une fois par an) ;
- conserver les haies existantes et en replanter lorsque cela est possible pour favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols (cf page 35);
- si j'en ai, laisser les terres agricoles en herbe ;
- préserver les zones humides ;
- entretenir régulièrement la végétation sur les bords des cours d'eau et ne pas les curer.

Si j'habite Cherbourg-en-Cotentin, Pont-Bail, Barneville-Carteret, Saint-Vaast-la-Hougue, Quettehou ou Réville et que je suis dans une zone identifiée au plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn), mon bien se situe en **zone inondable**. Je suis donc **éligible au diagnostic de vulnérabilité** proposé par le Cotentin et mis en oeuvre par le bureau d'études OSGAPI, permettant d'identifier, pour mon logement, les améliorations possibles pour prévenir une inondation. Je peux également bénéficier d'aides de l'Etat allant jusqu'à 80% du prix de ces aménagements, jusqu'à la fin de l'année 2026.

Pense-bête

Date de nettoyage du fossé :

/ /

Il est conseillé de nettoyer les fossés une fois par an à la fin de l'été.

Date de nettoyage de mes gouttières :

/ /

Il est conseillé de nettoyer les gouttières au moins une fois par an, en automne.

Date d'entretien de la végétation sur les bords de mes cours d'eau :

/ /

Les cours d'eau doivent être entretenus du 15 août au 15 mars.



Contact

Bureau d'études OSGAPI
Tél. : 09 74 76 93 52
diagnostic@osgapi.com

Eau : les réflexes À ADOPTER

L'eau est précieuse, économisons-la ! En choisissant de diminuer au maximum notre impact sur l'environnement grâce à des comportements simples, nous pouvons contribuer à veiller sur cette ressource essentielle tout en faisant des économies d'énergie.

- Une chasse d'eau consomme 6 à 12 L ! Je la règle ou place un poids dans celle-ci pour diminuer la quantité d'eau consommée.
- Je prends des douches rapides et je les privilégie aux bains (60 à 80 L pour une douche contre 150 à 200 L pour un bain).
- Je coupe l'eau lorsque je ne l'utilise pas : pour éviter d'utiliser deux fois plus d'eau.
- Je récupère l'eau de cuisson, de lavage ou l'eau froide de la douche dans un récipient pour une autre utilisation.
- Je surveille et répare rapidement les fuites : une chasse d'eau qui fuit, c'est environ 25 L/heure gaspillés.
- Je ferme mon compteur d'eau en cas d'absence prolongée.
- J'investis dans des équipements hydro-économiques (pompeau de douche économe, mousseur, mitigeur thermostatique, chasse d'eau à double débit...).
- Je privilégie le mode « éco » sur mon électroménager : pour la lessive, il permet de réaliser une économie de 20 L en moyenne.
- Je privilégie le lave-vaisselle.
- J'utilise l'eau de pluie pour arroser mes plantes.
- En été, j'arrose mes plantes le matin ou le soir pour éviter que l'eau ne s'évapore.
- J'aère régulièrement la terre au lieu de multiplier les arrosages.
- Je couvre le sol d'un paillage autour de mes cultures de façon à retenir l'humidité et limiter l'arrosage (plus d'informations page 33).
- Je limite le lavage de ma voiture : un lavage consomme en moyenne 300 L d'eau.
- Je privilégie l'installation de toilettes sèches à celle de toilettes utilisant de l'eau potable.

QUI VEILLE À CE QUE MON *environnement* SOIT SAIN ? C'EST LE COTENTIN !

Le Cotentin assure la collecte et la gestion des déchets, mène des actions de sensibilisation à l'environnement et soutient les actions en faveur du développement durable.



Les déchets organiques, **UNE RESSOURCE**

Si on considérait nos déchets comme une ressource précieuse ? Environ un tiers de mes déchets est organique. En déposant ces déchets dans le jardin, je rends à la nature la ressource qu'elle nous a donnée.

Le compostage individuel

L'Agglomération du Cotentin fournit gratuitement, depuis mars 2022, un composteur aux foyers qui le souhaitent. Le composteur permet d'obtenir du compost plus rapidement. Il nécessite un espace en herbe au sol de 1m² et est fourni avec un guide du compostage.



Pour obtenir un composteur, il suffit de remplir le formulaire de demande en ligne



Le compost issu de leur dégradation permet de fertiliser les plantations mais également de protéger, nourrir et améliorer la santé du sol.



Les composteurs partagés

Pour qu'un site de compostage partagé puisse voir le jour et que son fonctionnement soit optimal, 4 conditions doivent être réunies :

1. Un collectif d'habitants motivés
2. Des référents identifiés pour faire le relai entre les habitants et l'Unité de prévention des déchets
3. Des apports équilibrés avec la mise à disposition de 3 bacs de compostage (1 bac d'apport, 1 bac pour la matière sèche et 1 bac de maturation)
4. Une validation de la mairie ou du bailleur social

Un composteur collectif ne peut être utilisé que par les personnes habitant à moins de 100 mètres de celui-ci, pour éviter les débordements.

Les déchets alimentaires dans les déchèteries

Depuis l'été 2024, le Cotentin a mis à disposition des abris-bacs dans les déchèteries de Gréville-Hague, Héauville, Les Pieux, Les Moitiers d'Allonne, Port-Bail, Varouville, et Anneville-en-Saire, permettant ainsi à tous les habitants n'ayant pas de composteur de valoriser leurs déchets alimentaires.

À l'inverse des composteurs individuels, les restes de repas, viande, poisson (cuits ou crus), os, arêtes, coquillages et crustacés sont acceptés.

Consignes pour l'utilisation des abris-bacs

- Déposer les déchets alimentaires en vrac ou dans des sacs Kraft fermés (pas de sacs plastiques, même compostables)
- Refermer la trappe après chaque dépôt
- Abris-bacs réservés aux particuliers sans composteur
- Accessibles pendant les heures d'ouverture des déchèteries

Le guide du compostage est à télécharger ici !



Besoin d'aide ?
Envie d'installer un composteur collectif dans mon quartier ?

Unité de prévention des déchets et développement du recyclage

Tél. : 02.33.08.27.07

prevention.dechets@lecotentin.fr

Le tri, UN JEU D'ENFANT !

Les déchets doivent être triés pour limiter un maximum leur impact sur l'environnement : c'est un enjeu majeur pour la planète et notre territoire.



Colonne ou bac jaune ou sac transparent

> Tous les papiers et tous les emballages ménagers (carton, plastique, métallique, etc.)

Les emballages doivent être vides et non imbriqués. Il n'est pas nécessaire de les laver.

Colonne ou bac gris ou sac opaque

> Déchets d'hygiène, déchets d'entretien ménager, petits objets cassés et restes alimentaires qui ne peuvent être compostés



**100 %
DES EMBALLAGES
ET DES PAPIERS
du Cotentin
sont triés**



Attention, tout dépôt sauvage, trafic et stockage illicite de déchets peuvent entraîner des sanctions administratives et pénales.



Carte
des bornes
de textiles



Bornes de collectes à textiles

> Tous les textiles usagés lavés (textiles abîmés compris)

Les textiles doivent être déposés propres et secs dans des sacs fermés et les chaussures liées par paire.

J'organise un évènement, l'agglomération me conseille et met à ma disposition les équipements nécessaires (porte-sac, conteneurs, etc.).

Je fais la demande directement sur l'appli « Mes déchets Cotentin » ou je contacte :

Unité de prévention des déchets et développement du recyclage
Tél. : 02 33 08 27 07
prevention.dechets@lecotentin.fr



Conteneur pour les emballages en verre

> Tous les pots, flacons, bouteilles et bocaux en verre sans les couvercles

Dans le Cotentin, le tri du verre est solidaire ! Pour chaque tonne collectée, 1€ est reversé à l'association Cœur et Cancer.

Déchèterie

Tous les autres déchets (déchets dangereux, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets d'ameublement, déchets verts...)



Mes jours de collecte et toutes les informations, personnalisées selon mon habitation, sur l'application « Mes déchets Cotentin ». Pensez à accepter les notifications

Un kit pour fermer les bacs jaunes

Mes déchets prennent la fuite face aux vents violents ?

L'Agglomération met à ma disposition gratuitement un système de fermeture pour les bacs jaunes dans lesquels le dépôt se fait en vrac.

Pour réduire l'impact sur le temps de collecte, je l'installe seulement en cas de vents violents.



Ce dispositif a été imaginé par **Clarisse Deneuve**, habitante de Barnerville-Carteret et relayé par le Cotentin !

✔ Obtention de mon kit de fermeture :

Pour La Hague
Je me rends à la
mairie déléguée

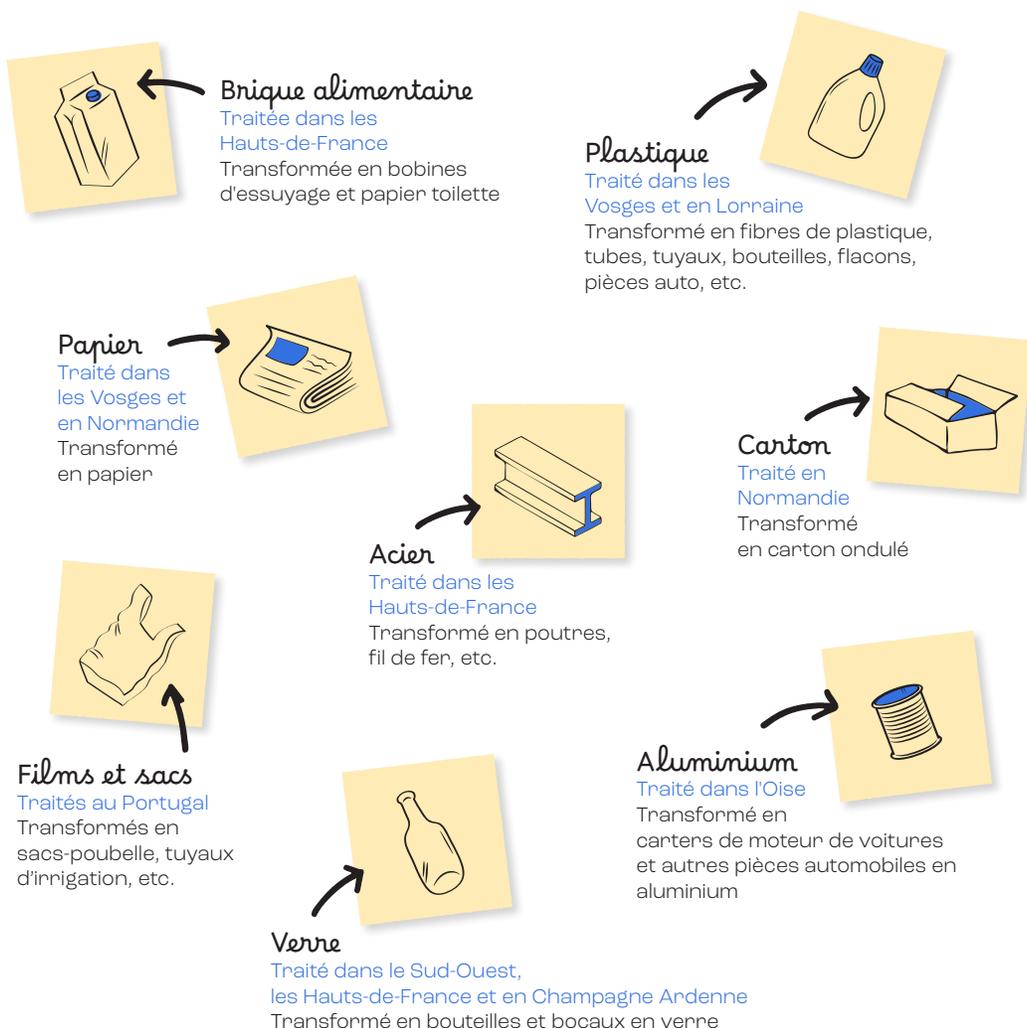
Pour Cherbourg-en-Cotentin
J'en fais la demande
par mail à
direction.dechetsmenagers@lecotentin.fr

Pour La Saine
Je me rends
à la mairie

Pour les autres communes
Je me rends dans la
Maison du Cotentin
proche de chez moi

Que deviennent LES DÉCHETS TRIÉS ?

Tous les déchets que je trie dans le Cotentin sont transformés en France, excepté les films et plastiques qui ne bénéficient pas de filière française.



Les déchèteries DU COTENTIN

Les déchèteries sont **accessibles à tous les particuliers**, à moins de 15 min. de chaque habitation, sans carte d'accès ou limite géographique.

Horaires hiver | 01/10 > 31/03 : 9h - 12h | 13h30 - 17h30

Horaires été | 01/04 > 30/09 : 9h - 12h | 13h30 - 18h30

Dernier passage 15 minutes avant la fermeture du site

Règles spécifiques pour les professionnels : contacter decheteries@lecotentin.fr



Les déchèteries sont
fermées les jours fériés

		lun	mar	mer	jeu	ven	sam
ANNEVILLE-EN-SAIRE	<i>hiver</i>	✓	✓	✓	✗	✓	✓
	<i>été</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	<i>hiver</i>	✓	✓	✓	✗	✓	✓
	<i>été</i>	✓	✓	✓	✗	✓	✓
GREVILLE-HAGUE	<i>hiver</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	<i>été</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
HÉAUVILLE	<i>hiver</i>	✓	✓	✗	✓	✓	✗
	<i>été</i>	✓	✓	✗	✓	✓	✗
LE HAM	<i>hiver</i>	✓	✗	✓	✗	✓	✓
	<i>été</i>	✓	✗	✓	✗	✓	✓
LES MOITIERS D'ALLONNE	<i>hiver</i>	✓	✗	✓	✗	✓	✓
	<i>été</i>	✓	✗	✓	✓	✓	✓

**✓ CHERBOURG-OCTEVILLE
& TOURLAVILLE**

Ouverture toute l'année

Du lundi au samedi en journée

continue : 9h - 18h30

Dimanche : 9h - 12h30



*Tout savoir
sur les
déchèteries*

		lun	mar	mer	jeu	ven	sam
LES PIEUX	<i>hiver</i>	✓	✓	✓	✗	✓	✓
	<i>été</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
MARTINVEST	<i>hiver</i>	✓	✗	✓	✓	✓	✓
	<i>été</i>	✓	✗	✓	✓	✓	✓
PORT-BAIL	<i>hiver</i>	✓	✓	✗	✓	✓	✓
	<i>été</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
QUERQUEVILLE	<i>hiver</i>	✓	✓	✗	✓	✓	✓
	<i>été</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
RAUVILLE-LA-PLACE	<i>hiver</i>	✓	✗	✓	✗	✓	✓
	<i>été</i>	✓	✗	✓	✗	✓	✓
VALOGNES	<i>hiver</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	<i>été</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
VAROUVILLE	<i>hiver</i>	✓	✗	✓	✓	✓	✓
	<i>été</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Déchets de plage : les ramasser ? OUI, MAIS DE FAÇON RAISONNÉE !

Dans le Cotentin, des entreprises sont chargées de ramasser les déchets sur le littoral dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité.

Certains habitants prennent aussi l'initiative de le faire et, si le Cotentin les remercie, il leur demande aussi de le faire dans les règles, pour des raisons de sécurité, de salubrité publique et de respect de l'environnement.

Attention à préserver la laisse de mer !

Au fil des marées, une longue étendue composée d'algues, de coquillages, de bois flotté, de petits invertébrés et autres éléments naturels se forme. Cet écosystème abrite une multitude d'espèces animales parfois protégées, comme le gravelot à collier interrompu qui peuvent y nicher d'avril à septembre. En se décomposant, la laisse de mer enrichit la plage, permettant ainsi aux plantes de pousser et de fixer le haut de plage, ce qui lutte contre l'érosion côtière.



Si je ramasse des déchets sur la plage

- Je porte des gants, surtout pour les déchets piquants ou tranchants ;
- Je ne marche pas en pied de dune et sur les plantes marines ;
- J'évite de marcher sur le haut de plage (étendue de sable sec où pousse les plantes et où se forme les dunes), en particulier d'avril à septembre, pour ne pas écraser des nids d'espèces protégées ;
- Je ne piétine pas la laisse de mer et ne ramasse pas les éléments naturels (algues, coquillages, bois flotté...) ;
- Je laisse les liquides dans les récipients collectés, ils pourraient contenir des substances dangereuses ;
- Je trie les déchets ramassés et je les dépose dans un lieu adapté, je ne stocke pas les déchets en haut de plage ou aux abords



Besoin d'aide ?

Tél. : 02 50 79 16 10

contact@lecotentin.fr



Si j'envisage d'organiser une collecte

Je peux contacter l'Agglomération à l'adresse contact@lecotentin.fr ou téléphoner au 02 50 79 16 10 pour obtenir des informations, des conseils et des sacs poubelle.

Si je suis témoin d'un échouage exceptionnel

Je ne m'approche pas, je n'y touche pas et je contacte les instances compétentes :



Tortues marines

Centre d'Études et de Soins pour les Tortues Marines de l'Aquarium de La Rochelle
Tél. : 05 46 34 00 00

Engins explosifs

Préfecture de la Manche
Tél. : 02 33 75 49 50
ou gendarmerie

Autres animaux marins

PELAGIS
Tél. : 05 46 44 99 10

Produits dangereux ou pollution exceptionnelle

par exemple : hydrocarbures ou produits chimiques
CEDRE
Tél. : 02 98 33 10 10
et la Gendarmerie

Le broyage À DOMICILE

Vous avez des branchages ? Grâce à l'opération « broyage à domicile », une équipe de professionnels se déplace chez vous pour les valoriser en paillage !

Comment ça fonctionne ?

- Je m'assure que mon jardin est accessible directement
- Je remplis le [formulaire d'inscription](#) dès le 15 septembre, et avant la coupe de mes végétaux, en prévision du délai d'attente
- J'envoie la [convention](#) signée
- Je m'assure d'être présent le jour de la prestation
- Je regroupe les branchages à broyer (végétaux entre 2 et 10 cm de diamètre) sur une surface plane et accessible par le broyeur
- Je place les branchages dans le même sens pour faciliter l'intervention
- Je m'assure que le volume de déchet est de minimum 3m³
- J'utilise le broyat pour le paillage ou le compostage
- Je paye la facture à sa réception

Afin de respecter le cycle de la nature et éviter de déranger les oiseaux durant la période de nidification, cette opération est possible **entre octobre et mars** uniquement.

*Formulaire
d'inscription
et convention,
disponibles sur
lecotentin.fr*



 Attention, il est formellement interdit de brûler les déchets verts

Pour une heure de broyage, une participation forfaitaire est demandée. Environ 70% des frais restants pour cette première heure sont pris en charge par la collectivité.

Et si on se regroupait ?

Le volume de mes branchages est inférieur à 3 m³ ?

Je peux me regrouper avec mes voisins et partager les frais.

Les avantages du paillage

- protège le sol de la pluie
- limite l'évaporation de l'eau et permet donc de réduire l'arrosage
- limite la croissance des mauvaises herbes
- favorise la présence de la microfaune et permet donc une meilleure fertilisation du sol

mes notes



Besoin d'aide ?

Unité de prévention des déchets et développement du recyclage
Tél. : 02 33 08 27 07
prevention.dechets@lecotentin.fr

Déchets : les bons gestes POUR LES DIMINUER !

Le meilleur déchet reste celui qu'on ne produit pas. Alors, quand ce n'est pas nécessaire, l'idéal est d'éviter de consommer des emballages non nécessaires. Utiliser une gourde, acheter en vrac, ou encore mettre un stop pub sont des petites actions parmi d'autres qui permettent de réduire considérablement la production de déchets.

Je répare, je privilégie l'occasion... Et je porte un regard neuf sur mes déchets !

Est-ce que ces épluchures de carottes et ces chaussettes orphelines que je considère comme des déchets en sont vraiment ?

En réalité, les déchets sont une ressource comme une autre !

- De nombreuses épluchures, par exemple, ont des vertus intéressantes.
- Les chaussettes orphelines peuvent devenir des éponges lavables (tawashi).
- Les déchets verts peuvent devenir de l'engrais (voir page 22) ou du paillage (voir page 33).
- Le marc de café est un bon allié pour prendre soin de sa peau et de ses plantes
- Les bocaux en verre peuvent servir de photophore, de contenants pour les repas, de vases...
- Les emballages recyclables peuvent parfois servir de belles activités avec les enfants !
- Les journaux peuvent devenir de jolis papiers cadeaux.
- Et bien plus encore...

*Avant de jeter,
je réfléchis à la seconde
vie que pourraient
avoir mes objets !*

Pour obtenir plus d'informations, je peux participer aux nombreux ateliers de sensibilisation qu'organisent les ambassadeurs du tri ou les contacter.

f Réduire ses déchets dans le Cotentin

Sur cette page, je peux suivre les ambassadeurs du tri qui apportent des informations et astuces pour réduire ses déchets.

Contact

Unité de prévention des déchets et développement du recyclage
Tél. : 02 33 08 27 07
prevention.dechets@lecotentin.fr

Les haies BOCAGÈRES

Au-delà de délimiter les parcelles, les haies bocagères permettent de préserver la biodiversité, protéger les cultures, conserver la qualité des sols, lutter contre l'érosion et améliorer la qualité de l'eau. Elles peuvent aussi avoir un rôle économique grâce à la production de bois d'œuvre, de chauffage et de fruits. Cette richesse, le Cotentin a à cœur de la préserver et de la restaurer.

J'ai un projet de plantation

Depuis 2022, le Cotentin a initié un dispositif visant à replanter plusieurs kilomètres de haies chaque année. Cela s'inscrit dans sa stratégie de préservation, de protection et de valorisation du bocage.

Que je sois un particulier, un exploitant agricole ou une collectivité, je peux bénéficier de l'accompagnement de l'Agglomération du Cotentin dans l'élaboration, le financement et la mise en œuvre de mon projet. Pour cela, celui-ci doit répondre aux deux conditions suivantes :

- Être rattaché à un réseau de haies existant
- Avoir un projet de plantation supérieur ou égal à 100 mètres

Les travaux (terrassement, plantation, paillage, entretien de l'année suivante) sont actuellement financés à hauteur de 80%, dans le cadre d'un appel à projet de la Région, soit un reste à charge de 20% pour le planteur. Les travaux sont réalisés de novembre à mars.



Besoin d'aide ?

Direction environnement

Tél. : 06 79 19 35 79

contact@lecotentin.fr

Commande groupée d'arbres et d'arbustes

Le Cotentin soutient également une opération, organisée par la Chambre d'agriculture de la Région Normandie et l'association de boisement du Nord Manche.

Cette opération consiste en une commande groupée de plants d'arbres et d'arbustes. Elle permet chaque année aux habitants du Cotentin, aux professionnels et aux communes d'obtenir à moindre coût des plants d'arbres et d'arbustes en racines nues (vendu à seulement 70 centimes le plant, après déduction de l'aide de 1€ apportée par le Cotentin), des dalles de paillage biodégradables et des gaines de protection contre le gibier.

De plus, elle participe au maintien des paysages bocagers et au développement de la biodiversité.



*Pour savoir quand
aura lieu la prochaine
commande, je me tiens
informé sur lecotentin.fr
ou sur nos réseaux.*



Besoin d'aide ?

Tél. : 06 58 69 45 69

[commande.arbres@](mailto:commande.arbres@normandie.chambagri.fr)

normandie.chambagri.fr

QUI M'EMMÈNE À destination ? C'EST L'AGGLOMÉRATION !

Le Cotentin améliore et développe l'offre de transport et les mobilités sur l'ensemble du territoire avec Cap Cotentin.



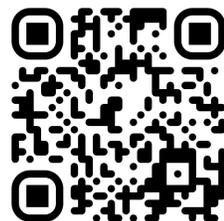
Cap Cotentin : UN RÉSEAU UNIQUE, DES MOBILITÉS MULTIPLES

Avec Cap Cotentin, l'Agglomération me propose une offre de mobilité accessible à tous qui dessert l'ensemble du territoire :

- Des lignes de bus régulières
- Un service de transport à la demande : Cap à la Demande accessible aux personnes à mobilité réduite
- Un service de transport à la demande accessible aux personnes à mobilité réduite : Cap Access sur Cherbourg-en-Cotentin
- Le trajet en train entre Valognes et Cherbourg-en-Cotentin à 1€
- Un service de location longue durée de vélos
- Des vélos électriques en libre-service sur Cherbourg-en-Cotentin et Valognes
- Un service de covoiturage du quotidien avec l'application Blablacar Daily
- Une ligne Cherbourg <> Rennes circulant les week-ends



*Toutes les infos en détail
sur capcotentin.fr et sur
ses réseaux sociaux !*





Cap Cotentin me propose une tarification unique avec un ticket unitaire à 1 € pour un trajet d'une heure. Une dégressivité tarifaire est proposée pour les abonnements en fonction de l'âge et du quotient familial (CAF).

Je peux retrouver l'ensemble des tarifs sur capcotentin.fr



Besoin d'aide ?

Agence de mobilité
82 bis Quai Alexandre III
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
Tél. : 08 06 07 95 30

Où acheter mon titre de transport ?

À bord des véhicules

Ticket 1 voyage valable 1 heure (1,50 €), auprès du conducteur en espèce ou directement sur le valideur avec votre carte bancaire.

Par SMS

Ticket 1 voyage 1 heure (1€) ou ticket 24 heures (4 €), en envoyant 1V ou 24H au 93050 (montant prélevé sur votre facture opérateur).

Avec l'appli tixiPASS

Ticket 1 voyage 1 heure (1€) ou ticket 10 voyages (10 €). Application disponible sur Google Play ou App Store.

Chez un dépositaire

Tous les titres de transport, hors abonnement annuels. Je découvre la carte de l'ensemble des dépositaires sur capcotentin.fr

Sur la boutique en ligne

Tous les titres de transport. Rendez-vous sur capcotentin.fr

À l'agence de mobilité

82 bis Quai Alexandre III,
50100 Cherbourg-en-Cotentin

À l'agence mobile

Je suis ses déplacements sur la page Facebook Cap Cotentin

mes notes

QUI PENSE AU territoire DE DEMAIN ? C'EST LE COTENTIN !

Le Cotentin renforce l'accès au logement pour tous, facilite la rénovation énergétique et assure un développement équilibré du territoire.



Je rénove MON HABITAT

**Je rénove ou améliore mon logement ?
L'Agglomération me soutient !**

✓ Accessible à tous les habitants

Grâce à Je Rénov'en Cotentin, je bénéficie :

- D'un service d'information, de conseil et d'accompagnement pour obtenir une expertise technique de mon projet et de connaître l'ensemble des aides mobilisables pour :
 - › la rénovation énergétique de mon logement ;
 - › l'amélioration d'un habitat dégradé ;
 - › l'adaptation d'un logement pour des personnes en perte d'autonomie.
- D'aides financières spécifiques à la rénovation énergétique, allant de 1 000 à 7 000 €, sous conditions de ressources et selon les travaux.



*Pour en bénéficier,
je remplis le
formulaire
en ligne*



Plus d'infos

Service "Je Rénov'en Cotentin"

Tél. : 02 50 79 17 05 - joignable du lundi au vendredi

france-renov.gouv.fr

Attention aux démarchages abusifs !

Certaines entreprises proposent des études ou des travaux de rénovation énergétique avec des méthodes insistantes voire mensongères. Je ne signe jamais un accord lors d'un démarchage, je demande plusieurs devis à des entreprises disposant du label "Reconnu Garant de l'Environnement" (RGE) et n'hésite pas à profiter du service public neutre et gratuit à ma disposition pour me conseiller.



Je construis AUJOURD'HUI

Je me renseigne sur les règles d'urbanisme applicables sur ma commune

Tout aménagement de terrain, peu importe son ampleur, qu'il soit professionnel ou personnel, doit être autorisé par la loi avant sa mise en œuvre. Chaque projet est unique et peut nécessiter différentes autorisations en fonction de sa nature et de son emplacement.

En amont de tout projet, je peux consulter le document d'urbanisme propre à ma commune sur le site du géoportail de l'urbanisme ou à la mairie pour savoir ce que je peux construire ou non sur ma propriété.



L'agglomération recommande d'être très vigilant vis-à-vis des règles d'urbanisme !

En effet, le non-respect de celles-ci peut engendrer des conséquences importantes sur les personnes, les biens et l'environnement. C'est pourquoi des sanctions pénales et administratives sont appliquées dans ces situations.



Géoportail de
l'urbanisme

Pour tout projet supérieur à 5m², ou pour toute modification d'aspect extérieur, une autorisation d'urbanisme est obligatoire.

Comment déposer mon dossier ?

Pour toutes mes démarches relatives à l'urbanisme, je peux consulter le portail numérique sur lecotentin.fr, rubrique logement et urbanisme, ou m'adresser à la mairie.

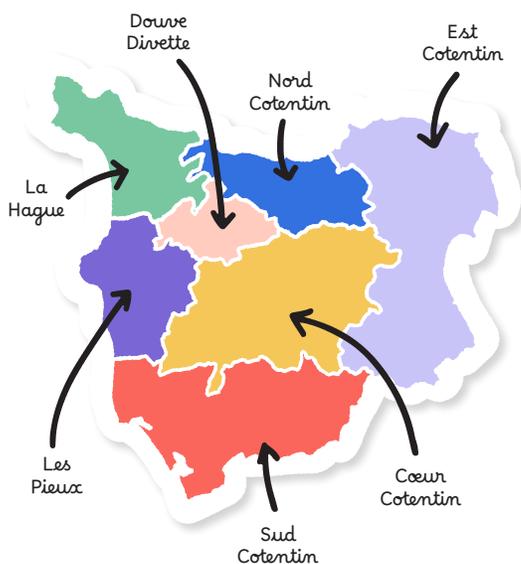
Si besoin, ma commune contactera l'un des centres instructeurs communautaires ou la préfecture pour bénéficier d'un accompagnement dans l'examen de ma demande ou obtenir les informations nécessaires.

Je construis DEMAIN

Je me renseigne sur les futurs PLUi du Cotentin qui régleront les autorisations du droit des sols

Avec une volonté d'équité et d'harmonisation des territoires, l'Agglomération du Cotentin élabore actuellement des plans locaux d'urbanisme infracommunautaires (PLUi), qui se substitueront aux documents d'urbanisme actuels. L'objectif est de définir des règles d'urbanisme, en cohérence avec la réglementation nationale en vigueur et adaptées aux spécificités du territoire. Les futures nouvelles règles du PLUi ont vocation à permettre l'urbanisation future (nécessaire au développement du territoire et aux besoins des habitants), tout en menant une politique de sobriété foncière exemplaire, visant à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Actuellement,
les 7 PLUi sont en
cours d'élaboration



Toutes les infos sur
l'avancée des PLUi, les
modalités de participation
aux concertations et
consultations publiques,
directement sur
lecotentin.fr

QUI *soutient* LES TALENTS LOCAUX ? C'EST L'AGGLO !

Le Cotentin développe, soutient et encourage les dispositifs en faveur des entreprises et de l'emploi. Le Cotentin renforce également l'offre de formation pour les étudiants.



Je me régale en **CONSOMMANT LOCAL !**

La Presqu'île du Cotentin compte sur son territoire plus de 1600 exploitations agricoles. Ses produits sont reconnus pour leur qualité, et sont porteurs de nombreux labels. Parce que connaître la provenance des aliments et participer à l'économie locale est important pour tous, l'Agglomération apporte son soutien à ses producteurs et favorise les circuits courts par des actions concrètes.

Le Projet Alimentaire Territorial du Cotentin

En collaborant avec les élus, les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs, l'Agglomération a imaginé de nombreuses actions concrètes à réaliser entre 2022 et 2032 afin de favoriser une alimentation locale et saine pour tous.

Ces actions participent à :

- faire de l'alimentation un facteur de lien social dans le Cotentin
- préserver l'emploi et les ressources des secteurs de l'agriculture, la pêche, et l'aquaculture
- accompagner l'évolution des savoir-faire et des pratiques face aux défis sociaux et environnementaux



*Retrouvez la
saisonnalité des
produits locaux*



Besoin d'aide ?

Tél. : 02 50 79 16 10

contact@lecotentin.fr

Je cherche UN EMPLOI

Bassin de l'emploi par excellence, le Cotentin bénéficie d'un taux de chômage en-dessous de la moyenne nationale. Ses offres d'emploi contribuent à faire de cette région un territoire professionnellement attrayant. Le Cotentin accueille de grands groupes mais aussi de nombreuses PME, offrant des opportunités de carrière dans des secteurs d'activité à la pointe de la technologie.

Je peux consulter facilement les offres d'emploi proposées sur le secteur du Cotentin



les offres d'emploi de la collectivité



les offres d'emploi des employeurs du Cotentin

Étudiant, je découvre le dispositif Job Student

Je cherche un travail étudiant, mais je n'ai pas toujours les qualifications requises. Le Cotentin, en partenariat avec le Groupe FIM, finance intégralement ma formation pour le service dans la restauration.

> [Les formations](#)

Acquisition des savoir-faire et savoir-être essentiels au service en restauration.

> [Où ?](#)

Antenne de FIM-OCI Formation Normandie à Cherbourg-en-Cotentin.

> [Quand ?](#)

2 sessions d'une durée de 35h ont lieu par an en avril et juin.

> [Les conditions pour en bénéficier](#)

Être majeur, résider dans le Cotentin, s'engager à suivre intégralement la formation.



Besoin d'aide ?

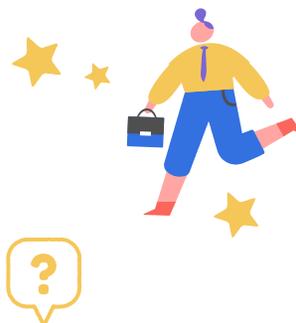
Tél. : 02 50 79 16 10

contact@lecotentin.fr

Je suis professionnel : **LE COTENTIN ME SOUTIENT**

Je souhaite recruter

L'Agglomération est l'interlocutrice privilégiée des nouveaux talents ! Elle propose des séjours de découverte pour convaincre les futurs salariés des atouts du Cotentin puis, s'il décide de l'intégrer, les accompagnent personnellement. Ainsi, à ma demande, l'Agglomération accompagne mon nouveau salarié dont le profil est difficile à recruter dans sa recherche de logement et son conjoint dans sa recherche d'emploi. Pour les familles, l'Agglomération facilite également l'installation en renseignant sur les écoles, les modes de garde, et l'offre d'activités de loisirs, culturelles et sportives du Cotentin.



Besoin d'aide ?

Tél. : 02 50 79 16 10

contact@lecotentin.fr

Je donne une impulsion à mes projets ESS !

L'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble de structures (telles que des entreprises, associations, fondations, mutuelles ou coopératives) fondées sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Les valeurs portées par l'ESS étant essentielles au territoire, le Cotentin a à cœur de soutenir ce mode d'entreprendre chaque année, en mettant en œuvre un plan d'actions dédié, comprenant deux actions phares :

- Un forum biennuel de l'ESS pour faire se rencontrer les acteurs et répondre à leurs besoins ;
- Un appel à projets biennuel permettant à des structures ESS de candidater pour voir leur projet soutenu et accompagné.

Plus d'infos sur lecotentin.fr et sur nos réseaux sociaux

Je cherche un bureau ou un atelier

Il n'est pas toujours aisé et souvent trop coûteux pour une entreprise ou un créateur de projet de faire construire ses propres locaux. C'est pourquoi, l'Agglomération du Cotentin, qui dispose de plus de 24 000 m² de locaux d'activité, propose à la location des bureaux, des box de stockage ou des ateliers.

Le Centre d'activité Louis Lumière

Composé de 22 bureaux, 20 ateliers de 30 à 700 m², 2 salles de réunion et situé à proximité immédiate du boulevard de l'Est sur Cherbourg-en-Cotentin, le centre d'activité Louis Lumière offre une variété de réponses aux besoins exprimés par les entreprises. Les jeunes entreprises de moins de 4 ans bénéficient d'un tarif progressif. Un agent d'accueil est présent sur le site afin de rediriger les visiteurs, accueillir les livreurs et faire le lien avec tous les hébergés.

L'hôtel et la pépinière d'entreprises des Hauts de Quincampoix

Les jeunes entreprises de moins de 4 ans bénéficient d'un tarif progressif dans la location d'un bureau meublé de 11 à 80 m² à la pépinière des Hauts de Quincampoix. Situé à 5 minutes de la gare SNCF, le complexe est composé de 70 espaces tertiaires, 3 salles de réunion, 2 bureaux de passage, un espace de coworking et un accueil secrétariat.

Le centre d'activité de l'Amont-Quentin

Le Centre d'activité de l'Amont-Quentin a été requalifié il y a quelques années afin de pouvoir ouvrir un espace d'activité économique situé à proximité immédiate de la gare SNCF. Avec sa dizaine de bureaux et ses 5 ateliers, ce Centre d'activité permet aux petites structures d'être proches des quartiers d'habitat social. Les jeunes entreprises de moins de 4 ans bénéficient d'un tarif progressif.

L'espace d'activité des Vindits

Situé en plein cœur de la zone d'activité des Fourches, l'espace d'activité des Vindits propose des bureaux en régime hôtellerie. Sa proximité avec le site universitaire ou certains grands donneurs d'ordre comme Naval Group ou Orano Projets, est un atout pour les entreprises qui souhaitent disposer d'une alternative immobilière à une acquisition foncière et une construction de bâtiment dans un secteur stratégique à vocation tertiaire.



Besoin d'aide ?

Tél. : 02 50 79 16 10

contact@lecotentin.fr

J'innove, j'investis, grâce à Cotentin proximité

Les consommations des habitants évoluent, et leurs attentes aussi.

En tant que commerçant, artisan ou producteur local, je dois parfois investir et/ou innover pour y répondre. L'Agglomération du Cotentin m'accompagne à travers deux niveaux d'aide :

- **L'aide au conseil**, qui permet aux entreprises de bénéficier d'un accompagnement stratégique pour leur développement ;
- **L'aide à l'investissement** qui permet de financer la réalisation de travaux de modernisation ou l'acquisition d'équipements (achat de matériel de terrasse, achat de matériel de production, rafraîchissement de la devanture, etc.).



En savoir plus 



Besoin d'aide ?

Tél. : 02 50 79 16 10

contact@lecotentin.fr

Des Ressources Humaines à portée de main

La Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) a mis en place le dispositif « RH TPE/PME » pour les toutes petites et petites entreprises. Celui-ci me permet de bénéficier d'un accompagnement gratuit et personnalisé en Ressources Humaines : soutien pour les recrutements, mobilisation d'aides financières et techniques et mise en place d'outils RH adaptés à la taille et aux besoins de l'entreprise.

Plus d'infos

Rendez-vous sur mef-cotentin.fr



Aides pour le développement rural : je propose mon projet !

Le Groupe d'Action Locale du Cotentin accompagne et finance des projets de développement rural grâce au programme de Liaison entre Actions et Développement de l'Economie Rurale (LEADER). Ce programme permet aux territoires ruraux de bénéficier de crédits européens, pour accompagner financièrement les collectivités locales, entreprises, associations, particuliers...

Puis-je proposer mon projet ?

Pour être susceptible d'être sélectionné, le projet doit répondre à l'un des enjeux suivants :

- Renforcer le lien social
- Soutenir les économies locales, innovantes et durables
- Préserver l'environnement et s'adapter au changement climatique
- Faire du patrimoine un outil d'identité et d'attractivité




Je propose mon projet

Qui contacter ?

Tél. : 02 50 79 17 47

Aides pour les filières pêche et aquaculture : je propose mon projet !

Le Cotentin est le territoire côtier le plus important de Normandie. Pour conserver son identité maritime forte, le Cotentin s'est engagé dans le soutien des filières pêche et aquaculture aux côtés de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin et de la Communauté de communes de la Côte ouest Centre Manche. Le Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture de la Presqu'île du Cotentin accompagne les acteurs du territoire dans la réalisation de leurs projets innovants grâce au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA).

Puis-je proposer mon projet ?

Pour être susceptible d'être sélectionné, le projet doit :

- Être porté par un(e) ou des professionnels de la pêche et de l'aquaculture, entreprises (PME-TPE), associations, structures publiques ou organisations professionnelles implantés dans la Presqu'île du Cotentin (de Geffosses à Carentan-les-Marais)
- Répondre à l'un ou plusieurs des enjeux suivants :
 - > Protection du milieu marin
 - > Valorisation touristique des filières pêche et aquaculture
 - > Accompagnement face aux changements
 - > Transmission du patrimoine maritime



Besoin d'aide ?

Tél. : 02 50 79 16 10

contact@lecotentin.fr

Aide à l'immobilier d'entreprise

L'Agglomération du Cotentin soutient les entreprises dans leurs projets immobiliers. Cette aide s'adresse aux TPE et PME qui souhaitent construire, acheter, agrandir ou rénover un bâtiment destiné à une activité économique sur le territoire.

L'aide prend la forme d'une subvention pouvant atteindre 20 % du montant des dépenses éligibles hors taxes pour les très petites entreprises, et 10 % pour les petites et moyennes entreprises. Selon la nature du projet, le montant accordé peut aller jusqu'à 40 000 € ou 60 000 €.

Les projets concernés peuvent porter sur :

- la construction ou l'agrandissement de bâtiments à usage industriel, artisanal, tertiaire ou commercial,
- l'achat de bâtiments existants, avec ou sans travaux,
- la réhabilitation de friches ou de locaux déjà construits destinés à l'activité économique.

Pour être éligible, le projet doit comprendre un programme de création d'emplois, sauf dans le cas des commerçants ou artisans de proximité disposant d'une vitrine commerciale. Il doit également garantir le maintien de l'activité sur le territoire du Cotentin.

Avant de vous engager dans votre projet, il est vivement recommandé de prendre contact avec la Direction du Développement économique. Une étude globale peut être menée en amont afin d'identifier d'éventuelles aides complémentaires. L'Agglomération peut également se charger de contacter pour vous les différents organismes susceptibles de vous accompagner.



Besoin d'aide ?

Tél. : 02 50 79 16 10

contact@lecotentin.fr

QUI ME *plonge* DANS LE GRAND BAIN ?

C'EST LE COTENTIN !

Le Cotentin développe une politique touristique et renforce l'attractivité du territoire avec ses équipements culturels et aquatiques.



Les piscines DU COTENTIN

Océalis

4 Rue du vieux chemin
Beaumont-Hague
50440 LA HAGUE
piscine.ocealis@lecotentin.fr
Tél. : 02 33 01 82 90

Structures : bassin sportif, bassin ludique, pataugeoire, toboggans, espace bien-être

Activités proposées :
familiarisation à l'eau pour les bébés, travail de l'aisance pour les petits, natation enfants, natation adultes, aquabike, aquagym, aquabuilding, circuit-training, cours pour lutter contre l'aquaphobie

Bassin de Saint-Sauveur- le-Vicomte

Route de Bricquebec
50390 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
piscine.stsauveur@lecotentin.fr
Tél. : 02 33 21 08 56

Structure : bassin sportif

Activités proposées :
natation enfants, natation adultes, aquagym, jardin aquatique, aquabike (en location libre pendant les vacances scolaires uniquement), cours pour lutter contre l'aquaphobie

Piscine des Pieux

4 route de Flamanville
50340 LES PIEUX
piscine.lespieux@lecotentin.fr
Tél. : 02 33 04 27 63

Structures : bassin sportif, pataugeoire

Activités proposées :
natation enfants, natation adultes, aquagym, jardin aquatique, cours pour lutter contre l'aquaphobie



Piscine fermée jusqu'en
2026 pour travaux

Les Bains du Cotentin

Place Jules Letourneur
Route de Bricquebec
50700 VALOGNES
lesbainsducotentin@
vert-marine.com
Tél. : 02 79 02 72 58

Structures : bassin sportif, bassin ludique, bassin nordique, toboggans, pataugeoire, espace bien-être, pentagliss, plages minérales et végétales

Activités proposées :
familiarisation à l'eau pour les bébés, natation enfants ou adultes, aquafitness, aquacycling, aquastretch, aquaslim, aquapower

Souffler ses bougies à la piscine !

Mon enfant souhaite fêter son anniversaire à la piscine ? C'est possible ! Plus d'informations sur lecotentin.fr

Bon à savoir

L'évacuation du bassin se fait 30 minutes avant la fermeture de l'établissement. La fermeture de la caisse se fait 1 heure avant l'évacuation du bassin. Il est possible d'emprunter des ceintures de flottaison et brassards sur demande.

 Les shorts, caleçons, bermudas et bouées sont strictement interdits.

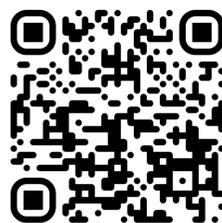
 Le port du bonnet de bain est recommandé.



Conseil

Des tarifs réduits sont appliqués pour les résidents de l'Agglomération du Cotentin, sur présentation d'un justificatif de domicile.

J'ai testé :



Toutes les infos
des piscines sur
lecotentin.fr

Cotentin Unique PAR NATURE

À la recherche de points d'intérêts, de sites touristiques, de chemins de randonnée, d'activités nautiques, de réservation d'hébergements, de visites guidées ou de billets d'entrée ? Les conseillers en séjour des bureaux d'information touristique du Cotentin me fournissent des conseils personnalisés, dans l'une des boutiques d'information ou par téléphone au 08.05.32.02.00 (service et appel gratuit).

Les bureaux d'information touristique ouverts toute l'année

Bureau de Barfleur

39 rue Thomas Beckett
50760 BARFLEUR

Bureau de Barneville-Carteret

3 avenue de la République
50270 BARNEVILLE-CARTERET

Bureau de Cherbourg-en-Cotentin

56 quai de Caligny
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Bureau de La Hague

Port de Goury - AUDERVILLE
50440 LA HAGUE

Bureau de Port-Bail-Sur-Mer

26 rue Philippe Lebel
50580 PORT-BAIL-SUR-MER

Bureau de Saint-Vaast-la-Hougue

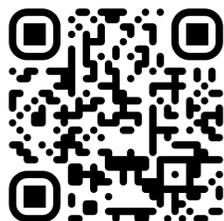
41 Quai Vauban
50550 SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

Bureau de Valognes

25 rue de l'Église
50700 VALOGNES

*#Podcastencotentin, le
Cotentin dans mes oreilles !*

Pour explorer le Cotentin sous un autre angle, quoi de mieux que de se plonger dans des récits captivants et des rencontres inspirantes ? Avec ce podcast, je pars à la découverte des trésors cachés et des tranches de vie qui font la richesse du Cotentin. Disponible sur toutes les plateformes d'écoute !



encotentin.fr



L'espace culturel

LE PODIUM

Un concert ? Une pièce de théâtre ? Un spectacle de magie, de danse ou de cirque ? Pensez au Podium ! Chaque année depuis 2012, de nombreux spectacles composent la programmation de cet espace culturel basé aux Pieux.

Construit en 2012 et géré jusqu'alors par la commune des Pieux, l'Espace Culturel Le Podium a été confié à la Communauté d'agglomération du Cotentin le 1^{er} juillet 2024. Une manière de développer davantage cette salle de spectacle emblématique du territoire, avec la volonté constante de rendre la culture accessible à tous. Depuis sa création, Le Podium met en lumière toutes les formes artistiques : théâtre, musique, danse, cirque... de nombreux spectacles y sont présentés pour petits et grands, à travers une programmation éclectique et ouverte à tous les habitants. Les futures saisons culturelles, fruits d'une étroite collaboration entre Le Cotentin et la Commune des Pieux, ne feront pas exception !

Toute l'actualité de ma salle de spectacle à retrouver sur la page Facebook « Espace culturel - Le Podium »

Bon à savoir

J'organise un événement culturel ou artistique (séminaire, congrès, exposition, concert...), le Podium est disponible à la location.

J'adresse ma demande à l'adresse lepodium@lecotentin.fr ou au numéro de téléphone 02 33 03 10 30



Programme complet et réservations ici

Ça vaut LE DÉTOUR



La Cité de la Mer

Explorer la Cité de la Mer c'est un peu traverser le temps. Se balader en 1912 à bord du Titanic, puis s'immerger dans Le Redoutable, le 1^{er} sous-marin nucléaire lanceur d'engins français pour enfin plonger dans l'Océan du Futur à travers 17 aquariums. Monument préféré des Français en 2022, la Cité de la Mer est un incontournable du Cotentin !
Tél. : 02 33 20 26 69



Moulin à vent du Cotentin

Visiter le moulin à vent du Cotentin encore en fonctionnement c'est partir à la découverte de ses engrenages en bois, de son toit pivotant à 360°, de ses meules en silex et de bien d'autres de ses attraits. Visites guidées et animations pour découvrir et s'amuser en famille, balades dans des structures végétales en osier, boutique de produits du terroir, restauration, il y en a pour tous les goûts à Fierville-les-Mines !
Tél. : 02 33 53 38 04
FB : moulin du Cotentin



Moulin à eau Marie Ravenel

Mettre les pieds dans le moulin de Marie Ravenel c'est pouvoir observer le travail d'une boulangère, apprendre à faire du pain, flâner dans la boutique de spécialités locales, profiter des visites et des animations, revivre une salle de classe des années 50... Ce moulin à eau du XVIII^e siècle entièrement rénové se trouve à Vicq-sur-mer. Ses extérieurs sont en libre accès pour les balades et pique-niques.
Tél. : 02 33 54 56 18



Ludiver

Pousser la porte du planétarium Ludiver à Tonneville c'est donner rendez-vous à près de 7000 étoiles sous une voûte de 10 mètres de diamètre, admirer le ballet des planètes, de la Lune et du Soleil, rencontrer des héros mythologiques, suivre le passage d'une comète ou encore rêver sous la Voie Lactée.
Tél. : 02 33 78 13 80
FB : Planétarium Ludiver



Le hangar à dirigeables

S'aventurer dans le hangar à dirigeables d'Ecausseville c'est pénétrer un vestige de la Première Guerre mondiale. Classé monument historique, il s'agit du dernier hangar de ce type encore existant. Vol en aéroplume, exposition sur la Bataille de Montebourg en 1944, film explicatif et découverte du musée de l'association des amis du hangar, la visite promet d'être mémorable !

Tél. Aéroplume : 06 41 98 32 97

Tél. Amis du hangar :
06 81 18 06 65



La Brèche, Pôle National Cirque de Normandie

Équipement culturel situé à Cherbourg-en-Cotentin, dédié à la création et à la diffusion des arts du cirque contemporains. Chaque année, elle accueille environ une trentaine de compagnies en résidence, soutenant ainsi le processus de création artistique. La Brèche organise également des événements et des spectacles tout au long de l'année, notamment le festival SPRING, mettant en avant la diversité et la vitalité du cirque actuel.

Tél. : 02 33 88 43 73



À la découverte des multiples facettes du patrimoine du Cotentin

Tout au long de l'année, le Pays d'art et d'histoire met en valeur le patrimoine du Clos du Cotentin, qui inclut les communes historiques de Bricquebec-en-Cotentin, Valognes et Saint-Sauveur-le-Vicomte, à travers des visites théâtralisées, des expositions, des excursions ou encore des conférences.

Tél. : 02 33 95 01 26

*Plus d'informations
auprès des bureaux
d'information
touristique du
Cotentin*

Annuaire

Accueil du Cotentin

02 50 79 16 10

Accueil Cycle de l'eau Cherbourg

02 33 08 26 87

Accueil Cycle de l'eau La Hague

02 50 62 00 21

Accueil Cycle de l'eau Les Pieux

02 33 08 23 18

Accueil Cycle de l'eau Valognes

02 33 03 03 01

Accueil Saur Bricquebec

02 33 07 49 00

Accueil Véolia Quettehou

09 69 39 56 34

Centre Instructeur

Centre-Est-Cotentin (CIEC)

09 71 16 21 90

Centre Instructeur Ouest-Cotentin (CIOC)

02 33 08 29 90

Espace culturel Le Podium

02 33 03 10 30

Établissement public numérique

de Barneville-Carteret

02 33 53 35 62

Établissement public numérique

de Port-Bail sur Mer

02 33 08 04 49

Établissement public numérique

de Saint-Sauveur-le Vicomte

02 33 40 67 49

Ludiver

02 33 78 13 80

Maison du Cotentin

du Cœur du Cotentin

02 33 40 08 60

Maison du Cotentin

de la Côte des Isles

02 33 95 96 70

Maison du Cotentin

de Douve et Divette

02 33 52 33 08

Maison du Cotentin

de Cherbourg-en-Cotentin

et de la Saire

02 33 01 81 70

Maison de La Hague

02 33 01 83 90

Maison du Cotentin des Pieux

02 33 52 30 30

Maison du Cotentin

de Montebourg

02 33 95 41 50

Maison du Cotentin

de Saint-Pierre-Église

02 33 23 19 55

**Maison du Cotentin
du Val de Saire**

02 33 23 12 80

**Maison du Cotentin
de la Vallée de l'Ouve**

02 33 41 73 56

Piscine des Pieux

02 33 04 27 63

Piscine Océalis de La Hague

02 33 01 82 90

Piscine de Saint-Sauveur-le-Vicomte

02 33 21 08 56

**Piscine Les Bains du Cotentin
de Valognes**

02 79 02 72 58

En cas d'échouage :

Tortues :

Centre d'Études et de Soins pour les
Tortues Marines de l'Aquarium de La
Rochelle - 05 46 34 00 00

Autres animaux marins :

PELAGIS – 05 46 44 99 10

Engins explosifs :

Préfecture de la Manche
02 33 75 49 50 ou gendarmerie

**Produits dangereux
ou chimiques :**

CEDRE – 02 98 33 10 10

Retrouvez-nous sur

- Facebook et LinkedIn : Communauté d'agglomération du Cotentin
- Instagram : cotentin.agglomeration
- Youtube : Agglomération du Cotentin
- X : @leCotentin

Directrice de publication / Christèle Castelein - Présidente

Coordination / Direction de la Communication

Rédaction / Directions de l'EPCI

Conception graphique / Direction de la Communication

Crédits photos / Antoine Soubigou, Aymeric Picot, Pierre Leboucher, Valentin Leflamand, lStock.

Impression / Corlet Imprimeur



Numéros d'urgence

SAMU : 15

Police : 17

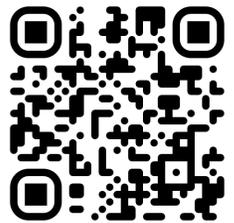
Pompiers : 18

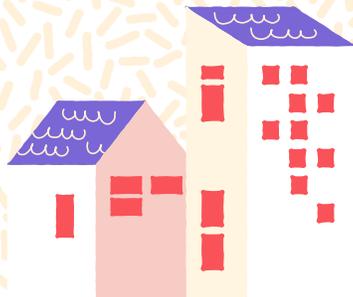
Sauvetage en mer : 196

mes notes

mes notes

Le guide pratique
en version numérique
sur lecotentim.fr





Ce guide vous est offert
par la Communauté
d'Agglomération
du Cotentin

-
Mis à jour en 2025

